

République et Canton de Genève

COMMUNE DE VERSOIX

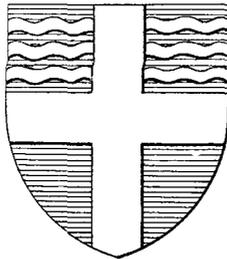
Compte rendu administratif

de l'exercice 1960

présenté au Conseil Municipal le 31 mai 1961

PAR

M. Emile BÖLSTERLI, Maire



1961

Imprimerie Dumaret & Golay
Carouge

Renseignements utiles

Toute communication, demande ou plainte, doit être adressée par écrit au Maire.

Le Maire reçoit à la Mairie sur rendez-vous.

Secrétariat

Le Bureau de l'Etat civil est ouvert tous les jours de 11 h. à 11 h. 30.

Le Secrétariat de la Mairie est ouvert tous les jours de 14 à 18 h. Le samedi de 8 h. à midi seulement.

Compte de chèques postaux : I 2827.

Téléphone : 8 50 25.

Etat civil

Les mariages sont célébrés sans frais par l'Officier de l'Etat Civil ou son suppléant, le mercredi et le samedi, de 11 h. à midi. S'ils sont célébrés un autre jour ou à une autre heure, il sera exigé une taxe de 20 francs.

Infirmière d'hygiène sociale

Mlle F. Tischhauser, infirmière.

Service incendie

En cas d'alerte, téléphoner au Poste Permanent No 18.

Etat-Major : Capit. Robert Ramseyer, tél. 8 52 03

Lt. Gilbert Alessi Tél. 8 54 53

Lt. Pierre Marcuard Tél. 8 50 67

Lt. Charles Wicht Tél. 8 57 52

Inspecteur du bétail

M. Charles BAECHLER, rampe de la Gare

Suppléant : M. Marcel LACROIX, Mairie.

Voirie

Horaire des levées :

SECTEUR LAC (partie de la commune située entre le lac et la voie ferrée et Route de Ferney) les mercredi et samedi matin dès 7 heures.

SECTEUR JURA (partie de la commune située entre la voie ferrée et le chemin de l'Etrat non compris) les mardi et vendredi matin dès 7 heures.

HAMEAUX, le premier mercredi de chaque mois.

Les poubelles métalliques, système Ochsner, sont seules autorisées ; les autres récipients ne seront pas levés par le service de la voirie.

(Suite : page 3 de la couverture)

République et Canton de Genève

COMMUNE DE VERSOIX

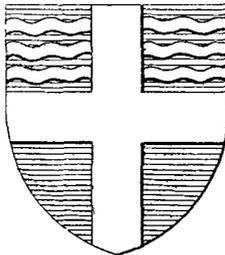
Compte rendu administratif

de l'exercice 1960

présenté au Conseil Municipal le 31 mai 1961

PAR

M. Emile BÖLSTERLI, Maire



1961

Imprimerie Dumaret & Golay
Carouge

CONSEIL MUNICIPAL

élu les 11 et 12 avril 1959

<i>Parti Radical :</i>	<i>Entrée au Conseil en :</i>
MM. Borner, Walter	1955
Corbat, Charles	1957
Cordier, Henri	1955
Courtois, René	1951
Jacot, Marcel	1959
Jung, Charles	1939
Mettaz, Ferdinand	1959
Nicollin, Albert	1959
 <i>Parti National-Démocratique :</i>	
MM. Genequand, Noël	1939 et 1951
Golay, Edouard	1943 et 1959
 <i>Parti Indépendant Chrétien-Social :</i>	
MM. Lehmann, Claude	1959
Piccot, Robert	1953
Schmitt, Joseph	1943 et 1951
Wicht, Charles	1955
Wicht, Pierre	1955
 <i>Entente Communale :</i>	
MM. Bopp, Eugène	1943
Chollet, Alphonse	1935 et 1947

M A I R I E

Maire : M. Emile Bölsterli

Adjoints : MM. Lucien Piccot et Henri Ramseyer

Composition des Commissions :

Commission des Finances : MM. Bölsterli, L. Piccot, H. Ramseyer, Borner, Chollet, C. Corbat, Courtois, Genequand, Jung, R. Piccot, et C. Wicht.

Commission des Travaux : MM. Bölsterli, L. Piccot, H. Ramseyer, Bopp, Cordier, Golay, Jacot, Lehmann, Mettaz, Nicollin, Schmitt et P. Wicht.

Répartition des fonctions administratives :

M. Bölsterli : Mairie, Finances, Commission taxatrice, Electricité, Suppléance de l'Etat civil, Affaires militaires, Cimetière, Bienfaisance et Service du feu.

M. Piccot : Bâtiments, Police, Suppléance de l'Etat civil.

M. Ramseyer : Routes et travaux, Terrains de sport, Voirie. Suppléance de l'Etat civil.

Secrétaire de la Mairie et du Conseil municipal :

M. Lacroix : Secrétariat, Etat civil, Agriculture.

Compte rendu administratif et financier de l'exercice 1960

Messieurs les Conseillers,

Les nombreux problèmes auxquels notre commune est appelée à faire face en raison de son rapide développement vous ont imposé, tout comme à la Municipalité, une activité accrue au cours de l'exercice 1960.

C'est ainsi que vous avez été appelés à tenir plusieurs longues séances pour étudier, en plus des questions courantes, des projets qui revêtent une grande importance pour l'avenir de Versoix, à savoir le plan des zones de construction, la traversée du Bourg, le nouveau groupe scolaire, la destruction des ordures, l'épuration des eaux, le réseau d'égouts, etc.

Grâce à l'excellent esprit qui anime notre Conseil municipal, grâce aussi à l'intérêt que chacun de ses membres porte à tout ce qui touche à notre commune et à ses habitants, il nous a été possible de faire de l'excellent travail et nous nous trouvons présentement prêts à mettre en chantier une bonne partie des travaux envisagés.

Il nous reste encore une tâche importante à mener à bien : celle du financement de ces différents travaux. C'est précisément ce à quoi s'emploie la Municipalité qui a entrepris plusieurs démarches auprès des autorités cantonales en vue de trouver une solution à ce problème engageant.

Un fonds intercommunal d'équipement, destiné spécialement aux communes en voie d'expansion, fonds alimenté par la perception d'une taxe supplémentaire de 1 % sur les droits de mutation, vient d'être constitué. Les sommes recueillies permettront d'assurer au début le paiement de tout ou partie des intérêts des emprunts que la plupart de ces communes vont être appelées à contracter.

D'autre part, les taxes d'équipement que nous encaisserons lors des constructions édifiées par les groupes immobiliers constitueront un sérieux appoint pour nos finances.

Le rendement des centimes additionnels communaux a marqué au cours de ce dernier exercice une reprise assez sensible. La valeur du centime a passé de Fr. 5.260,44 à Fr. 6.861,76. Certes, nous n'avons pas encore retrouvé le rendement des années 1948 à 1955, mais cette amélioration, faisant suite à quatre années de régression du point de vue fiscal, nous donne l'espoir de voir nos ressources s'améliorer.

Les comptes de l'exercice 1960 se soldent par un boni de Fr. 21.645,10 et ce, malgré le vote de crédits supplémentaires importants, dont Fr. 40.000,— pour le seul poste des routes, lequel constitue, et de loin, la plus forte dépense de notre budget. C'est précisément pour pouvoir faire face aux multiples travaux qui s'imposent, travaux qui présentent un caractère d'urgence, que le Conseil municipal a dû se résoudre à augmenter de dix le nombre des centimes additionnels.

Malgré cette augmentation, la commune de Versoix se classe parmi les communes genevoises à taux d'impôt normal ; elle peut désormais prétendre à certaines participations cantonales dont ne peuvent pas bénéficier les communes à centimes additionnels réduits.

Bâtiments communaux

Nous avons limité au strict minimum les dépenses d'entretien des bâtiments communaux qui sont, il est vrai, en bon état. Nous avons créé une salle de bains dans l'appartement de notre nouvelle concierge.

Chemins communaux

La démolition du mur du cimetière, en bordure du chemin Dégallier, et sa reconstruction avec un retrait de trois mètres environ, ont été exécutés à notre entière satisfaction par l'Entreprise Ettore Conti. La chaussée du chemin Louis Dégallier a été élargie sur ce tronçon. L'heureux résultat obtenu nous incitera à poursuivre ces travaux d'élargissement jusqu'à la hauteur de l'Avenue Louis-Yung. Nous envisageons d'entreprendre prochainement la correction du dangereux tournant en bordure de la propriété du Dr. A. Genequand.

Nous avons fait l'achat d'un petit rouleau-vibreux qui facilite grandement l'exécution de nombreux travaux. Il a été particulièrement utile lors des réparations à nos routes. Il permet aussi le roulage du terrain de sport. D'autre part, notre chasse-neige a été complètement revisé.

A part la partie inférieure de la route de Saint-Loup et de quelques autres tronçons, nos chemins communaux se trouvent dans un état qui nous donne bien du souci. Insuffisamment fondés, ils supportent mal les lourds charrois qui déforment les chaussées dont les bords s'affaissent et se délitent peu à peu. Aussi devons-nous envi-

sager à brève échéance une action massive d'élargissement et de remise à neuf de plusieurs kilomètres de chemins. Cette façon d'agir est la seule rationnelle et évitera de constantes et insuffisantes réparations. Le plan général de rénovation prévoit entre autres les réfections suivantes : le chemin Dégallier, l'avenue Louis-Yung sur toute sa longueur, la partie supérieure de la route de Saint-Loup.

Le tronçon du chemin de Montfleury au-dessus de la voie ferrée devra être refait sans tarder ; en effet, les services des eaux et des téléphones viennent d'y faire exécuter une double fouille ; il ne serait pas judicieux que la commune ne profite pas de la remise en état de ces fouilles pour faire exécuter un travail semblable sur l'autre partie de la route, de façon à obtenir une chaussée uniforme et solide.

Rappelons ici que nous avons élargi, dans toute la mesure du possible, l'Avenue Lachenal, du Moulin à la route de Sauverny.

Nous serons également appelés à participer aux travaux de rectification du chemin de Létrat, travaux prévus dans le cadre de l'entreprise de remaniement parcellaire.

Ce chemin, qui est une ancienne voie romaine, traverse complètement notre commune ; il doit être, soit remis en état, soit déplacé, sur une longueur de 2.080 mètres, de la frontière vaudoise au restaurant des Gravines. Ces travaux seront coûteux. Cependant, nous sommes assurés d'une participation de la Confédération, dans le cadre des travaux de l'autoroute ; d'autre part, nous avons pris contact avec le Département des Travaux Publics en vue d'obtenir une subvention, étant donné le fait que ce chemin est avant tout une voie de transit.

Nous avons procédé aux goudronnages indispensables au maintien de la viabilité de nos chemins, ce qui a nécessité l'application de près de 33.000 kg. de goudron bitumé.

Service de la Voirie

L'usine pour le traitement des ordures, dont nous faisons état dans notre précédent compte-rendu, n'est pas encore construite ; cela ne signifie pas que ce projet soit abandonné, bien au contraire. Ce retard est dû au fait que M. Yves Maystre, ingénieur et chef du service cantonal de l'assainissement, a voulu s'entourer du maximum de garanties avant de nous faire une proposition sur le système de traitement et le genre d'usine à adopter. Après avoir visité plusieurs dizaines d'installations en action, il a guidé notre choix et celui des communes intéressées sur un four d'incinération, dans le genre de celui qui fonctionne à Varèse.

Nous avons déjà tenu plusieurs séances avec MM. les Maires des communes voisines ; la commune de Mies s'intéresse également à notre projet et il n'est pas exclu que d'autres s'annoncent à leur tour. Nous pouvons prévoir que l'usine d'incinération entrera en activité dans le courant de l'année prochaine.

Eclairage public

Nous nous efforçons d'améliorer, dans la mesure de nos moyens, le réseau d'éclairage communal. Une nouvelle lampe a été placée au chemin Machard ; nous avons passé commande d'un tube fluorescent qui, placé contre la paroi de l'ancienne dépendance de M. Racloz, éclairera le tournant si sombre du sentier du Molard.

Nous ferons procéder incessamment à la pose de quelques candélabres sur la partie supérieure du chemin Louis-Dégallier où un câble d'alimentation a été posé en son temps.

Autoroute et remaniement parcellaire

Les travaux de l'autoroute ont débuté avec le printemps sur le territoire de notre commune. Les piliers du viaduc qui franchira le vallon de la Versoix sortent de terre et les terrassements sont en cours d'exécution entre la frontière vaudoise et la route de Sauvigny.

Le Comité de l'entreprise de remaniement parcellaire a fait appel à M. René Courtois, conseiller municipal, pour assumer la charge de président provisoire en remplacement de feu M. Charles Ramseyer ; grâce à l'impulsion de M. René Courtois, le comité de l'entreprise a tenu plusieurs séances ces temps derniers et, en étroite collaboration avec les services fédéraux, cantonaux et les techniciens, tout est mis en œuvre pour aller de l'avant.

Constructions et grands projets

Les demandes de logements n'ont pas diminué ; la situation s'est même aggravée. En effet, il se trouve présentement dans notre commune, une demi-douzaine de familles à la veille de l'évacuation. Le problème de leur logement n'est pas facile à résoudre. En effet, les loyers des appartements que l'on construit actuellement sont trop élevés pour des familles modestes et les anciens logements sont quasi introuvables.

La construction des deux immeubles de la S.I. l'Archette n'a pas été terminée aussi rapidement que nous le pensions et ce n'est qu'au cours de ces dernières semaines que les soixante locataires ont pris possession de leurs nouveaux logements.

Le départ de la construction du groupe Terra et Casa a été retardé de plusieurs mois. Néanmoins, le premier immeuble sort de terre et on pense qu'il pourra déjà être occupé avant Pâques 1962 ; les autres suivront immédiatement.

Plusieurs autres grands projets nous ont été soumis ces derniers mois. La propriété du Grand-Montfleury a été acquise par un groupe financier qui se propose d'y construire quelque 600 logements. Le Conseil a inclus dans la zone d'expansion 4 A ce domaine, ce qui permettra à notre commune de bénéficier, le moment venu, de la taxe d'équipement.

La belle et vaste parcelle, propriété de l'Hoirie Mussard, à la route de Sauverny, ainsi que la partie supérieure de la propriété Les Charmilles, ont été également acquises par un groupe financier qui a déjà déposé une requête préalable en vue de la construction d'un groupe d'immeubles représentant environ 300 logements.

Le Café de l'Aigle est également appelé à disparaître pour faire place à un immeuble locatif dont la construction semble rencontrer quelques difficultés en raison de servitudes qui grèvent le terrain. Un même projet a été élaboré pour l'ancienne propriété Peter, à la route de Saint-Loup. Douze villas vont être édifiées sur le terrain des « Buissonnets » à Versoix-Ville.

La réalisation de tels projets doublerait la population de Versoix. On imagine les problèmes qui se poseront à notre commune au cours des années à venir !

Vieux-Port

En raison du plein emploi actuel, nous avons eu beaucoup de peine à trouver un gardien pour le Vieux-Port. Nous avons finalement dû faire appel à un citoyen, M. Collaud, qui a fait chaque jour le déplacement de Genève à Versoix pour assurer la police de la plage. En raison de la saison défavorable, celle-ci fut beaucoup moins fréquentée que l'année précédente.

Route cantonale et traversée de Versoix

Après avoir élargi le tronçon de la route de Suisse entre le village de Bellevue et l'entrée de Versoix, le Département des Travaux Publics entend aménager la traversée de notre Bourg. Après de longues études, il a finalement présenté deux projets aux autorités communales en vue d'obtenir leur préavis :

- a) création d'une route qui, partant de la place David, gagnerait par le plus court chemin le bas de la route de Ferney en passant en tunnel sous le Plateau de la Gare ;
- b) création d'une route parallèle à la voie ferrée, à partir du garage Rosset jusqu'à l'esplanade de la gare, puis liaison en ligne droite avec la route actuelle devant l'église catholique.

Cette deuxième solution présente de nombreux avantages. En effet, elle prévoit plusieurs possibilités de passages à deux niveaux (Route de Ferney - rue de l'Industrie - rampe de la Gare). Elle supprime les deux tournants meurtriers à l'entrée et à la sortie du bourg. Elle permet l'aménagement judicieux du bourg de Versoix proprement dit et la construction de nouveaux immeubles dans l'espace compris entre la voie ferrée et le lac. D'autre part, le coût

de l'opération — malgré les rachats des terrains et des villas situés sur son tracé — serait moins élevé que la construction de la route en tunnel.

Etant donné ces avantages, le Conseil municipal a donné un préavis très favorable pour ce second projet.

Des commerçants du Bourg, craignant un instant que la réalisation de ce projet ne mette leurs entreprises à l'écart de la clientèle, se sont groupés en une association pour la défense de leurs intérêts. Ils se sont cependant rapidement rendu compte que le fait de sortir de la circulation de transit la zone qu'ils occupent ne pourrait que leur être favorable étant donné que le stationnement des véhicules s'en trouverait grandement facilité et que d'autre part le bourg était appelé à prendre un certain développement du fait de son incorporation dans une nouvelle zone de construction.

Terrains de sport

La Commission de répartition des bénéfiques du Sport-Toto a accordé une subvention de Fr. 12.000.— à notre commune pour la poursuite de l'équipement de nos deux emplacements de sport. Cette somme a été utilisée de la manière suivante : des projecteurs ont été placés sur le terrain du chemin de Dessous-Saint-Loup qui est ainsi utilisable le soir par le Football-Club pour son entraînement.

L'emplacement plus spécialement réservé à la pratique de la gymnastique et de l'athlétisme sur le stade a été aménagé par notre personnel et quelques aides occasionnels. Près de 200 m³ de terre ont été déversés en bordure du canal, épandus, puis ensemencés. Les entourages en bois des emplacements de sauts ont été remplacés par des planches de ciment et quatre lampadaires sont venus parfaire cette installation.

Service du feu

Un effort particulier a été fait au cours de l'année 1960 en ce qui concerne l'instruction des cadres qui ont été sensiblement rajeunis, comme nous l'exposons dans notre précédent rapport. Les exercices se sont déroulés dans un excellent esprit.

La compagnie est intervenue pour divers feux de cheminées ainsi que pour des feux dans notre décharge publique. Nous n'avons eu, fort heureusement, aucun sinistre important à déplorer.

La citerne de Sauverny a été terminée au début de l'été ; elle tient à disposition de la lutte pour l'incendie, non seulement pour le hameau du Château mais aussi pour nos voisins et amis de Chavannes-des-Bois qui fournissent l'eau gratuitement, une réserve de 80.000 litres. Elle constitue un élément certain de sécurité pour toutes les constructions du voisinage.

Nouveau plan des zones

En date du 12 janvier 1961, le Conseil Municipal, après plusieurs séances de travail préparatoire, adoptait le nouveau plan des zones de construction qui doit être soumis au Grand Conseil.

Il serait trop long d'entrer ici dans le détail de cette importante délibération.

Qu'il nous suffise de dire que — par nos décisions — nous nous sommes efforcés de prévoir un essor harmonieux de notre commune.

Ecoles

L'afflux de nouveaux élèves, à la suite de l'occupation des constructions nouvelles, n'a pas été aussi important que nous le pensions. Les villas sont le plus souvent occupées par des personnes dont les enfants ne sont plus, pour la plupart, en âge de scolarité. En revanche, les immeubles abritent une forte proportion de jeunes ménages dont les enfants ne vont pas encore à l'école, si bien qu'il a suffi d'ouvrir une seule classe supplémentaire à la rentrée de septembre dernier. Celle-ci a été confiée à une nouvelle maîtresse, Mme Cavin-Widmer. Un jeune instituteur, M. Hagmann, a pris la succession de M. Tochon qui avait tenu à se rapprocher de son domicile. Nous adressons des vœux de cordiale bienvenue à ces deux nouveaux pédagogues.

Les nombreux enfants en bas âge dont nous venons de parler, comme les importants projets de construction en voie de réalisation, nous ont incités à entreprendre dès le jour de l'entrée en jouissance effective de la campagne Lachenal, l'édification de notre nouveau groupe scolaire. Aussi avons-nous chargé Messieurs Billaud d'en préparer les plans. Nos architectes ont soumis à la Commission dite de l'école et à la Municipalité plusieurs projets. C'est le cinquième d'entre eux qui a été finalement retenu. Tenant compte de la configuration de la parcelle, cette étude prévoit une vaste salle de gymnastique-salle de réunions avec tous les locaux annexes, un groupe scolaire comprenant 3 bâtiments de 4 classes chacun, ainsi qu'une salle de travaux manuels et une salle de couture.

En ce moment, les plans d'exécution sont très avancés, les soumissions pourront être adressées très prochainement aux entrepreneurs, si bien que nous pensons pouvoir nous mettre en chantier dès le 1er février prochain.

Il est à prévoir que la construction de notre nouveau groupe scolaire durera environ deux ans. Dans l'attente de sa mise en service, nous pourrons faire face à l'arrivée des nouveaux écoliers. En effet, le pavillon installé à l'avenue Deshusses, dont nous achevons l'équipement en ce moment, nous permettra d'envisager, le cas échéant l'ouverture de deux salles d'étude. En cas de besoin, nous pourrions encore utiliser la salle de couture.

Etat civil, recensement et statistique

Il a été enregistré au cours de l'année 1960, 25 mariages, 2 naissances et 23 décès. Le registre des familles s'est augmenté de 25 feuillets parmi lesquels trois nouveaux ressortissants de Versoix par naturalisation : Mlle Thérèse Via, née à Versoix ; M. Romolo Merlin, né à Lille (France) et M. Augustino Facchinetti, né à Arth (Zoug), tous de nationalité italienne.

Le 1er décembre 1960 a eu lieu le recensement fédéral de la population ; 14 agents recenseurs, que nous remercions ici, ont bien voulu accepter de seconder notre secrétaire. Ce recensement a demandé un travail considérable. En effet, une grande partie des fiches individuelles ont été incomplètement remplies. Il a fallu procéder à de multiples courses supplémentaires et à de nombreux téléphones pour obtenir des renseignements plus précis.

Voici, comparés à ceux de 1950, les résultats de ce recensement :

	1960	1950
Nombre de ménages	950	732
Nombre de personnes domiciliées	3426	2471
Nombre de personnes de passage	98	42

Les chiffres ci-dessus n'auront qu'une valeur bien éphémère ; en effet, à fin juin 1961, l'occupation de plusieurs nouvelles villas et des immeubles de la S.I. l'Archette portera le nombre des ménages à 1020 et la population à environ 3600 personnes, non compris les saisonniers particulièrement nombreux cette année.

Il vous intéressera peut-être de savoir que nous avons également procédé à un recensement du bétail en date du 21 avril dernier. Celui-ci nous a permis de constater que, malgré la disparition de trois petites fermes et le transfert en terrain à bâtir d'une vingtaine d'hectares, notre agriculture est restée bien vivante. En effet, l'effectif du bétail bovin n'a pas diminué au cours de ces cinq dernières années — il marque même une légère augmentation — et nos 19 agriculteurs possèdent 395 têtes, dont 206 vaches laitières. Le nombre des chevaux est en régression, il n'existe en moyenne qu'un cheval par ferme ; néanmoins grâce à la présence d'un manège et d'un marchand, il s'en trouvait 61 dans la commune ce 21 avril.

Epuration des eaux

Une grande action en vue de l'épuration des eaux usées a été entreprise dans notre canton, comme dans toute la Suisse. A Genève, les travaux sont activement conduits sur la rive droite du lac où toutes les eaux résiduaires seront dirigées dans la région d'Aïre.

La pose des canalisations à travers les parcs de la Ville de Genève et le long de la partie ancienne de la route de Suisse est très avancée. On construit simultanément les stations de pompage indis-

pensables à la mise sous pression des conduites aux points à contre-pente. La construction de la station de Versoix s'est heurtée à de grandes difficultés dès son début. Le battage des palplanches a été particulièrement difficile et celles-ci se sont souvent déchirées au contact des blocs de Meillerie constituant l'ancien enrochement de protection des berges du lac dont on ignorait la présence. Puis, à une profondeur de 5 à 6 mètres, un limon fluant a fait son apparition ; il a fallu couler en hâte la dalle supérieure de la fosse et mettre celle-ci sous pression pour pouvoir lutter à la fois contre l'arrivée de l'eau et celle de cette boue. Ces complications ont entraîné un sérieux retard et une augmentation sensible du coût des travaux.

La construction du collecteur de la route de Suisse va débiter prochainement. Celui-ci partira de la station de pompage, longera le quai, puis la route de Suisse jusqu'à la hauteur du chemin de Pont-Céard. L'exécution de ces travaux est une source de désagréments tant pour certains commerces que pour les usagers de la route, mais c'est une réalisation devenue indispensable.

Plusieurs égouts secondaires devront être construits par la suite; celui de Pont-Céard, qui collectera les canalisations du groupe Terra et Casa, doit être mis en chantier sans délai ; il sera vraisemblablement prolongé jusqu'à l'avenue du Lac afin de recueillir au passage des eaux usées qui se déversent actuellement dans le canal de Choiseul.

La construction du collecteur de la route de Suisse offre entre autres avantages la possibilité d'éliminer de notre plage les eaux usées de toute la région de Versoix-la-Ville qui s'y déversent actuellement.

* * *

Notre Mairie a eu le privilège de recevoir plusieurs dons au cours de l'année 1960. S. A. le Cheik de Qatar, l'actuel propriétaire du Château de Sans-Souci, a versé Fr. 13.000.— en faveur de notre commune.

Au moment de quitter Versoix où il était propriétaire d'une villa à la route de Saint-Loup, M. Richard Wasmansdorff nous a remis Fr. 500.—.

Enfin M. Michel Guenat, domicilié à Genève, a tenu à marquer l'heureuse issue d'une opération immobilière en nous faisant tenir un montant de Fr. 5500.—.

A ces trois généreux donateurs, nous réitérons l'expression de notre vive reconnaissance.

* * *

La surcharge constante et progressive du secrétariat, en ce qui concerne le travail administratif, a incité la Municipalité à engager une nouvelle collaboratrice en la personne de Mlle Denise Rosé qui a commencé son activité le 1er mai 1961.

* * *

Comme toutes les communes genevoises, Versoix a été tenue de participer à l'augmentation du capital social de la Caisse Hypothécaire dont elle est en fait co-proprétaire. La Caisse locale de Crédit mutuel a mis à notre disposition le montant de notre participation : Fr. 65.400.— au taux de 3 $\frac{3}{4}$ %.

C'est là une heureuse opération puisque la Caisse Hypothécaire verse aux communes un intérêt de 4 $\frac{1}{2}$ %.

* * *

Le nouveau central téléphonique est en voie d'achèvement, mais son équipement prendra encore bien des mois. Il va falloir y conduire les câbles téléphoniques, ce qui rendra nécessaire la creuse de fouilles dans tous les chemins environnants.

* * *

Pour raison de santé, M. le Curé Pommel a demandé à être déchargé de ses fonctions de curé de la paroisse de Versoix. Nous adressons à M. le Curé Pommel nos vœux de complet rétablissement. Il a été remplacé dans cette lourde charge par M. l'Abbé Paul Birraux que nous avons déjà eu l'occasion d'apprécier pendant plusieurs années en qualité de vicaire. Nous nous félicitons de cet heureux choix.

* * *

Le pont sur la Versoix à Sauverny, construit il y a plus de cent ans sur l'emplacement d'un ancien gué, menaçait ruine. Des sondages ont démontré qu'il était difficilement réparable.

D'entente avec le Service des Ponts et Chaussées de l'Ain, qui a rapidement obtenu le crédit nécessaire, le Département des travaux publics a décidé de construire un nouveau pont répondant aux besoins actuels de la circulation et permettant un meilleur aménagement du quartier de la douane.

Le manque de main-d'œuvre a empêché jusqu'à maintenant la mise en chantier des travaux qui sont attendus avec impatience par les usagers.

* * *

L'Union Carbide Europa a fait construire un laboratoire d'essais et des bureaux à la route de Ferney. Un parc aménagé avec autant de richesse que de bon goût complète harmonieusement cet ensemble. Nous pouvons en féliciter les architectes MM. Brailard et Philipps — ce dernier est un nouvel habitant de notre commune — qui conduisent présentement les travaux de Terra et Casa.

* * *

Après nos anciens maires, MM. Pierre Bordier et Charles Ramseyer, nous avons eu le grand chagrin de perdre M. Jean-P. Ferrier qui fut, durant 27 années, Conseiller municipal puis adjoint.

Excellent citoyen, ardent patriote, homme de cœur, M. J.-P. Ferrier donna le meilleur de lui-même à son pays et à sa commune de Versoix dont il fut l'historien distingué.

Nous lui adressons une pensée reconnaissante et émue pour tout ce qu'il nous a donné et nous réitérons à son épouse, ainsi qu'à sa famille, l'expression de notre sincère sympathie.

* * *

Messieurs les Conseillers,

Au terme de ce rapport, il me plaît de souligner l'excellent esprit qui a animé nos séances et qui nous a permis d'accomplir un travail constructif et fructueux. Je vous en exprime ma vive reconnaissance.

La rapide expansion de notre commune nous pose et continuera à nous poser de nombreux et délicats problèmes. Nous avons les uns et les autres l'ambition de les résoudre harmonieusement, en nous efforçant de sauvegarder l'esprit de notre communauté versoisienne. Soyez remerciés, Messieurs les Conseillers, de votre travail et de votre dévouement.

J'exprime mes sentiments de sincère gratitude à mes proches collaborateurs, Messieurs Henri Ramseyer et Lucien Piccot, adjoints, ainsi qu'à Monsieur Marcel Lacroix, secrétaire, dont j'apprécie comme il se doit le précieux appui et l'amitié.

Emile BOLSTERLI
Maire.

RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES

La Commission des Finances s'est réunie à la Mairie le lundi 29 mai 1961 sous la présidence de M. le Maire.

Etaient présents : M. l'Adjoint Piccot, et MM. Borner, Chollet, Courtois et Genequand, Conseillers Municipaux.

Se sont excusés : M. l'Adjoint Ramseyer et MM. Jung, Robert Piccot et Charles Wicht.

La Commission a examiné les comptes de la Commune pour l'exercice 1960 et procédé à divers sondages en les pointant avec les écritures portées dans les livres qui lui ont été soumis dont elle a pu constater la parfaite concordance. Toutes explications utiles lui ont été fournies par M. le Maire et par M. le Secrétaire.

La Commission propose donc au Conseil Municipal d'approuver les comptes de l'exercice 1960 qui se présentent comme suit :

Recettes	Fr. 401.240,70
Dépenses	» 379.595,60

soit un excédent de recettes de Fr. 21.645,10

La Commission propose au Conseil de donner décharge de ces comptes ainsi que de sa gestion à la Municipalité et d'adresser à celle-ci ses plus vifs remerciements et le témoignage de sa gratitude pour toute la peine et le dévouement qu'elle consacre à la bonne administration de la commune, malgré des charges constamment accrues.

Elle exprime également à M. Marcel Lacroix, Secrétaire de la Mairie, dont le fardeau aussi ne cesse de croître, toute sa reconnaissance pour l'excellente tenue de la comptabilité et le gros travail accompli.

Versois, le 30 mai 1961.

Le rapporteur :
Noël GENEQUAND.

Le Conseil,

Vu le compte-rendu administratif et financier de l'exercice 1960
présenté par M. le Maire ;

Sur la proposition de la Commission des finances,

A l'unanimité,

Arrête :

1. — Le rapport administratif présenté par M. le Maire est adopté ;
2. — Les comptes de l'exercice 1960 avec, aux recettes Fr. 401.240,70
et aux dépenses » 379.595,60

présentant un boni de Fr. 21.645,10

sont approuvés.

3. — Décharge est donnée à M. le Maire pour sa gestion. Le Conseil lui témoigne, ainsi qu'à Messieurs les adjoints, sa vive gratitude pour toute la peine et le dévouement consacrés à la bonne administration de la commune.

Certifié conforme au procès-verbal,

Versoix, le 2 juin 1961 :

Le Maire :

Emile BOLSTERLI.

Compte des recettes et des dépenses

RECETTES

No		Fr.
9.	1/3 finance naturalisation	266,65
10.	Répartition de la taxe sur les Compagnies d'ass.	3.129,—
11.	50 % des Permissions spéciales de cafés	384,50
13.	Produit de la taxe professionnelle fixe	25.458,60
14.	Centimes additionnels	232.172,10
15.	Répartition annuelle de la Caisse hypothécaire	7.357,50
16.	Produit des locations	8.801,35
20.	Amendes perçues par la Mairie	2.664,45
21.	Produit des concessions au cimetière	3.000,—
22.	Recettes éventuelles	4.089,60
23.	Produit de l'Etat civil	578,40
27.	Aide à la vieillesse	59.701,40
28.	Aide à la Vieillesse (taxe frontalières A.C.V.)	385,35
29.	Taxes frontalières	1.498,45
30.	Concessions d'eau du canal	2.098,—
31.	Produit des inhumations	1.370,—
32.	Répartition annuelle des Services Industriels	30.238,55
34.	Amendes perçues par l'Etat	2.396,80
35.	Part. Etat réfection route de Malagny	3.650,—
36.	Répartition du Sport-Toto pr travaux sur stade	12.000,—

Total des RECETTES Fr. 401.240,70

Total des RECETTES Fr. 401.240,70

Total des DEPENSES Fr. 379.595,60

Excédent des recettes Fr. 21.645,10

DEPENSES

No		Fr.
2.	Contribution foncière des biens communaux .	707,30
3.	Assurance incendie des bâtiments communaux .	843,90
4.	Frais de bureau	2.519,55
5.	Traitement des employés de la Mairie	49.710,40
6.	Imprimés fournis par le Dt de l'Intérieur . . .	34,—
8	Frais d'affichage	200,—
9.	Indemnité à l'inspecteur du bétail	250,—
10.	Frais de régie du cimetière	4.499,65
11.	Entretien des fontaines	277,50
12.	Sapeurs pompiers — Secours contre l'incendie .	4.919,05
13.	Réparation et entretien des chem. communaux	107.070,80
14.	Fermage de la voirie	17.580,—
15.	Abonnement d'eau	2.056,30
16.	Eclairage des routes	8.267,85
17.	Entretien des bâtiments communaux	6.680,50
18.	Chauffage des bâtiments communaux	11.018,25
19.	Eclairage des bâtiments communaux	2.264,05
20.	Mobilier des écoles	1.955,15
22.	Instruction publique — Ecole de Chavannes .	450,—
24.	Entretien et renouvellement de la bibliothèque	400,—
25.	Fête des écoles	3.125,70
28.	Participation à l'entretien des lignes de tir . .	438,10
29.	Abonnement au téléphone	788,90
30.	Intérêts et amortissement de la dette communale	35.981,05
33.	Dépenses imprévues	7.974,25
34.	Police du Vieux-Port	1.590,60
35.	Produit naturalisation versé au Fonds de bien- faisance	266,65
40.	Frais pour l'Etat civil	350,50
42.	Aide à la Vieillesse	60.086,75
43.	Assurance scolaire à la charge de la commune	422,—
44.	Assurances diverses et retraites	8.987,30
45.	Allocations diverses	2.150,—
46.	Allocation aux Colonies de vacances	2.000,—
17.	Indemnité à la Municipalité	4.800,—
48.	Allocations de renchérissement et familiales .	6.848,40
49.	Cotisations A.V.S. et A.F.	2.931,15
50.	Versement au Fonds communal de bienfaisance	1.000,—
51.	Participation au salaire de l'infirmière Hygiène Sociale	2.500,—
52.	Part. Etat chemin de Malagny	3.650,—
53.	Répartition du Sport-Toto, p. travaux au stade	12.000,—
	Total des dépenses	Fr. 379.595,60

Allocations en 1960

Union Instrumentale	Fr.	700,—
Société Fédérale de gymnastique	«	400,—
Compagnie des Sapeurs-Pompiers	»	350,—
Football-Club	»	200,—
Société de Sauvetage	»	200,—
Hospice général	»	200,—
Sanatorium populaire genevois	»	100,—
Total :		Fr. 2.150,—

Compte de dépôt à la Caisse de l'Etat

Solde de l'exercice précédent	Fr.	70.601,45
Boni de l'exercice 1959	»	5.674,85
Intérêts 1960, 3 %	»	2.054,80
Solde travaux	Fr.	9.225,—
Solde à nouveau	»	69.106,10
Fr. 78.331,10		Fr. 78.331,10

Fonds Marc Birkigt

Solde de l'exercice précédent	Fr.	50.000,—
Intérêts 3 % au 31 décembre 1960	»	1.500,—
Prélevé pour Fonds de Bienfaisance	Fr.	1.500,—
Solde à nouveau	»	50.000,—
Fr. 51.500,—		Fr. 51.500,—

Fonds communal de Bienfaisance

Solde de l'exercice précédent	Fr.	1.936,23
Remboursement impôt anticipé	»	104,25
Don de M. Wasmansdorff	»	400,—
½ produit du tronc des mariages	»	85,30
Intérêt du Fonds Marc Birkigt	»	1.500,—
Part sur produit des naturalisations	»	266,65
Versement du budget communal	»	1.000,—
Secours versés	Fr.	2.053,65
Solde en caisse au 31 décembre 1960	»	3.238,78
Fr. 5.292,43		Fr. 5.292,43

Montant du Carnet à la Caisse d'Epargne Fr. 6.180,95

Fonds de courses scolaires

Carnet à la Caisse d'Epargne, au 31 décembre 1960	Fr.	4.997,27
Don de M. Wasmansdorff	>	100,—
Lettre de gage à la C. hypothécaire	>	2.000,—
Intérêts divers	>	191,25
		<hr/>
	Fr.	<u>7.288,52</u>

Prix Lachenal

Carnet d'Epargne, montant au 31 décembre 1960	Fr.	<u>690,51</u>
--	-----	---------------

Dettes communales

Solde Emprunt 3 $\frac{3}{4}$ % 1957	Fr.	464.891,75	
Amortissement 1960			Fr. 18.547,60
Solde de l'emprunt au 31 décembre 1960			> 446.344,15
		<hr/>	
	Fr.	<u>464.891,75</u>	Fr. <u>464.891,75</u>

Logis-pension

Le Maire rappelle que toute personne qui donne à prix d'argent la nourriture ou le logement, même à un seul pensionnaire, est assujettie à une taxe annuelle.

Elle doit en avoir demandé préalablement l'autorisation au Département de Justice et Police. Cette autorisation sera rendue à la Mairie quand il n'en sera plus fait usage. A défaut, la taxe fixe continuera à être perçue.

Fouilles sur la voie publique

Aucune fouille pour la construction ou la réparation de canaux d'égout, d'eau, de gaz, d'électricité, etc., ne peut être faite sur la voie publique sans une autorisation écrite de la Mairie.

Emoluments de mairie

Certificat de vie, 1 fr.

Déclarations diverses, 1 fr.

Légalisations, 1 fr.

Extrait d'acte de naissance, 2 fr. 50.

Extrait d'acte de décès, 2 fr. 50.

Extrait d'acte de mariage, 3 fr.

Extrait du registre des familles, 3 fr. 50.

Loi sur les routes de 1918

Les propriétaires sont tenus de couper à une hauteur de 4 m. au-dessus du sol toutes les branches qui s'étendent sur la voie publique.

Les haies doivent être taillées, avant le 1^{er} juillet, à une hauteur qui ne doit pas dépasser 1 m. 50 au-dessus du niveau du chemin. Dans les courbes et à l'intersection des routes la hauteur est réduite à 1 m.

Inhumations

En cas de décès, prévenir immédiatement la Mairie, qui se charge de toutes les démarches relatives à la vérification du décès, la fourniture du cercueil et l'organisation des convois funèbres.

On est prié de se munir des pièces d'Etat civil indispensables, acte de naissance ou livret de famille.

Concessionnaire officiel : Pompes Funèbres Générales, S. A., 19, rue du Rhône. Tél. 24 12 12.

Bibliothèque communale

Service de distribution : Mardi, de 16 h. à 17 h.

Maître ramoneur

M. Louis Clémence

Petit-Lancy

Téléphone 25 77 73